

PROCEDURE DE DEMANDE DE DIVLD EN AMBULATOIRE




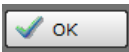
Information préalable à toute demande :

Toute demande de DIVLD doit être précédée par l'information du patient concernant son diagnostic et la nécessité de création d'un accès vasculaire par le praticien qui effectue la demande.

Création du formulaire de demande :

Toute demande de DIVLD programmée doit s'effectuer via le logiciel CROSSWAY, soit via le module DPI RDV, soit via le module DPI Unités de Soins, soit via le module M-EVA.

Après avoir sélectionné votre patient, vous pouvez effectuer la demande **via la création d'un formulaire** :

- Cliquez sur l'onglet  (dans M-EVA, vous devez d'abord cliquer sur )
 - Cliquez sur le bouton  (en bas de l'écran)
 - Choisissez « Demande de pose de DIVLD (UAV) » et double-cliquez ou cliquez sur « Créer »
 - Remplissez de manière la plus complète possible le formulaire de demande et validez en cliquant sur 
- (Toute demande ayant des informations importantes manquantes ne pourra pas être acceptée)

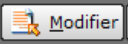
Le formulaire est alors ajouté à la Synthèse du patient dans le DPI, et une notification de demande sera automatiquement envoyée à l'UAV.

Modification du formulaire :

La modification du formulaire de demande dans un 2^{ème} temps est possible et permet notamment d'indiquer la date de chimiothérapie prévue dans le cas où celle-ci n'était pas connue, ou encore de corriger un oubli (traitement anticoagulant, fonction rénale, ...).

La modification s'effectue là aussi dans la fonction « FORMULAIRE » du DPI (même accès que pour la création). Il faut alors cliquer sur la ligne correspondant à la demande à modifier :

Date	Titre	Redacteur	Signataire	Sous Volet	Publié	Etat	Auteur	DMP Publication DMP		
09/09/2024 12:30:48	Demande de pose de DIVLD V4	ROMAIN Florence		FORMULAIRE		En cours				

Puis cliquer sur  en bas de l'écran.

Une notification de modification sera automatiquement envoyée à l'UAV.

Programmation du RDV :

Par la suite, après validation de la demande et décision d'une date de pose, **l'information est transmise à l'équipe médicale ayant effectuée la demande qui aura la charge de l'en informer** (*ceci afin d'éviter de court-circuiter les consultations d'annonces pouvant ne pas encore avoir eu lieu pour certaines pathologies*).

Pour les CCI, une consultation pré-interventionnelle auprès d'un médecin anesthésiste-réanimateur est également programmée afin de recueillir les données cliniques et paracliniques nécessaires, donner les consignes de préparation, et surtout informer le patient sur la pose et recueillir son consentement. Là aussi, **l'équipe ayant effectué la demande doit informer le patient de la date du RDV, de son objectif, de la nécessité d'amener avec lui son dossier médical** (ordonnances, biologies, carte de groupe sanguin) **et lui remettre le questionnaire à amener complété le jour de la consultation.**

Pour les autres DIVLD (PICC et Midline notamment), l'information est réalisée le jour de la pose du dispositif par le praticien en charge de la pose.

Glossaire :

UAV : Unité d'Accès Vasculaire

DIVLD : Dispositif Intraveineux de Longue Durée (CCI, PICC, Midline, ...)

CCI : Chambre à Cathéter implantable

PICC : Cathéter central à insertion périphérique